

Département de la SAVOIE - Arrondissement de CHAMBÉRY

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-D'ENTREMONTPlace René Cassin – 73670 - Tel. : 04 79 65 81 33 - Fax : 04 79 65 81 72 -
contact@saintpierredentremont.org

PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 18 décembre 2014

Secrétaire de séance : X DELAPORTE**Présents (9) :** T. AO, B. BIENASSIS, L. BOCCHINO, I. CAVALLO, G. CERUTTI, E. CHARRIER, X. DELAPORTE, C. ERROUET, R. FONSECA, S. SAULE**Absents (0) :** /**Absents excusés (1) :** E CHARRIER**Pouvoirs (1) :** E CHARRIER à C ERROUET**Quorum (6) :** atteint

1. Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Date du conseil municipal	Votant	POUR	CONTRE	ABS	Adopté ou rejeté
Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2014	10	9	0	1	Adopté

Les conseillers absents lors des réunions dont le Procès-Verbal est mis à l'approbation s'abstiennent, ils ne peuvent se prononcer sur la conformité du Procès-Verbal avec le déroulement de la séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

1. Budget communal – Décision modificative N° 6

Fonctionnement : Il s'agit d'augmenter le compte des charges à caractère général pour couvrir les dépenses imprévues (sous traitance informatique, réparation du chasse-neige, ...) pour 7000 € et d'augmenter le compte intérêt d'emprunt de 400 € à déduire des dépenses imprévues de fonctionnement.

Investissement : Il s'agit d'augmenter les dépenses de l'opération 103 – réseaux secs Pré du Comte pour couvrir les dépenses de maîtrise d'œuvre, à déduire des dépenses de l'opération 105 – Traversée du bourg

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0 ADOPTÉE

2. Pelouses sèches de la Fracette – Acquisition des parcelles

Les pelouses sèches de la Fracette constituent un patrimoine naturel identifié comme milieu naturel à protéger.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CENS), dans un objectif de conservation à long terme de la biodiversité des pelouses sèches, souhaite engager une opération de réouverture et de restauration de ce site, puis d'entretien régulier du site par des pratiques adaptées au milieu. Le CENS a sollicité les propriétaires pour leur proposer : soit de mettre à disposition leur parcelle par le biais d'une convention d'usage, soit de la vendre.

Les propriétaires de 13 parcelles totalisant 44 240 m² souhaitent vendre. Le montant total de l'acquisition (prix estimé 0,2 €/m²) s'élève à 15188 € TTC, frais notariaux compris.

L'acquisition pourrait être tripartite entre le CENS, la communauté de communes Cœur de Chartreuse et la commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie, ce qui permettra de pérenniser la collaboration sur ce projet. Le CENS prendra en charge 50% de ce montant. La part de la commune s'élèvera à 50% du reste à charge de 7594 € TTC, soit 3797 € (estimation).

VOTE : Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

ADOPTÉE

Délibération ajoutée**3. Budget annexe assainissement – DM3**

La décision modificative n°2 indiquait un virement du compte dépenses imprévues au profit du compte – Redevance modernisation des réseaux pour un montant complémentaire de 710 €. Or le compte dépenses imprévues était déjà à 0 du fait de la décision modificative N°1. Il s'agit d'alimenter ce compte dépenses imprévues à partir du compte dépense d'énergie pour un montant de 612 €, comme suit :

VOTE : Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abst : 0

ADOPTÉE

Délibérations reportées

- Travaux d'optimisation de la STEP de ST Même – choix de l'entreprise
L'analyse des offres n'est pas terminée.
- Navette de ski – convention de répartition des frais
La convention n'a pas été reçue.

3. SUJETS A TRAITER :**➤ Projets en cours**

- Groupe scolaire : l'entreprise Gandy n'a toujours pas terminé la pose des stores. Le quai de la cuisine va être refait par l'entreprise Gomes Dos Santos.
- Appartements des Bandet : les procès verbaux de réception ne sont pas encore réalisés. Il reste les finitions à terminer sur plusieurs lots.
- Réseaux du Pré du Comte : la maîtrise d'ouvrage de l'extension du réseau de chaleur sera portée par la commune. La commune a organisé une réunion publique avec Chartreuse Energie et l'ASDER le samedi 13 décembre pour présenter les enjeux du raccordement au réseau de chaleur pour les habitants et les aides possibles. L'ASDER fera un calcul individuel de rentabilité pour les habitants, afin qu'ils précisent leur choix de se raccorder ou non. En fonction du nombre de réponses favorables, Chartreuse Energie décidera de lancer ce projet ou non : décision le 15 janvier. La maire a demandé une étude à l'ASADAC pour établir les dispositions administratives et juridiques entre la commune et Chartreuse Energie.
- Traversée du bourg : C ERROUET se charge de préparer le cahier des charges pour appel à candidature de la maîtrise d'œuvre.
- Réhabilitation ancienne école : participation à un séminaire le 13 décembre, organisé par l'ARS sur les maisons de santé. Il serait nécessaire d'organiser une réunion avec tous les professionnels de santé du territoire, l'ARS, les communes des Entremonts pour vérifier la faisabilité du projet et la position des différents acteurs. La Maire contactera le maire de Les Echelles pour avoir des renseignements sur sa maison pluridisciplinaire de santé.
- Maison Hermesende : le lot peinture est terminé, réceptionné. L'opération est terminée.
- STEP de St Même : le montant de la demande de subvention a été corrigé pour tenir compte des offres reçues (basé sur le montant le plus élevé).

➤ Comptes rendus des réunions intercommunales, thématiques et commissions communales

- CCCC – conseil communautaire le 4 décembre : prise de compétence très haut débit, retrait du SMAPS, projet de territoire, rapport de la CLETC, SPANC, validation des travaux de fouilles sur la meulière de Corbel, validation acquisition parcelles pelouses sèches de la Fracette.
- Commission école : Les TAP, le fonds d'amorçage (le complément de 40 €/enfant ne devrait pas être attribué à la commune), la rentrée 2015.
- Réunion avec l'association bibliothèque : déménagement prévue pendant les vacances de Pâques 2015. Aménagement prévu pendant les vacances de février 2015. Réflexion à mener sur les statuts de la bibliothèque.
- EPFL –assemblée générale le 12 décembre : L BOCCHINO présente le bilan de l'EPFL.

- SIAGA : G CERUTTI présente les sujets abordés lors de la réunion : Renouée du Japon, dépôt d'alluvions à la confluence du Guiers et du Cozon.
- **Démocratie participative : avancement (charte, état des lieux)**

T AO et R FONSECA ont commencé à travailler sur la charte à partir de celle de ST Egrève. Un point détaillé sera fait lors du conseil municipal de février 2015.
- **Agenda accessibilité**

La Maire présente l'agenda d'accessibilité programmée ADAP. Chaque ERP devra présenter son ADAP avant le 27 septembre 2015, avec un planning de réalisation des travaux sur 3 ans maximum. Une amende de 45 000 € punie tout propriétaire d'ERP qui ne présenterait pas d'ADAP. La maire propose d'écrire un courrieraux propriétaires d'ERP pour les sensibiliser à ce sujet. L'information sera mise sur le site et dans le prochain bulletin municipal.
- **Calendrier des réunions du conseil municipal 2015 :**

Mercredi 21 janvier	Mercredi 25 février	Mercredi 25 mars
Jeudi 30 avril	Jeudi 28 mai	Jeudi 25 juin
Jeudi 3 juillet	Mardi 25 août	Mercredi 30 septembre
Jeudi 29 octobre	Mercredi 25 novembre	Jeudi 17 décembre
- **Cérémonie des vœux le 17 janvier 2015 à 19h salle Chartreuse :**

Contenu : Pont Nuat, appartements des Bandet, communauté de communes Cœur de Chartreuse
- **Veille sociale**
- **Liqueurs Chartreuse**

L'entreprise Liqueurs de Chartreuse a choisi le site d'Aiguenoire, proposé par la CCCC, pour implanter la distillerie et le stockage.
- **Maison Blanche – location**

Florence Ratat, psychothérapeute souhaite louer le local vacant de la Maison Blanche. Ce local pourra lui être loué en l'état (pas de travaux prévus). Mise en garde sur les frais de chauffage de l'ordre de 1500 €/an.
- **Commission régionale du patrimoine et des sites du 11 décembre – examen des demandes de classement au titre des monuments historiques**
 - Tournerie de Saint-Même : classement validé, procédure de mise en place du périmètre restreint tel que proposé par l'ABF (sera effectif après modification du PLU), construction illégale : pas de pouvoir de la DRAC mais courrier de rappel pour mise en conformité
 - Moulin des Teppaz : classement validé, procédure de mise en place d'un périmètre de protection restreint excluant le territoire de st Pierre d'Entremont Savoie (hors co-visibilité) à voir avec l'ABF (sera effectif après modification du PLU)
 - Dans le cadre de ces procédures, une demande sera faite à l'ABF pour mettre en place un périmètre restreint autour de la Chapelle des 10 000 Martyrs.
- **Colis de Noël : organisation de la distribution**
- **Tir du blaireau**

La FDSEA a demandé d'autoriser le tir du blaireau sur le territoire de la commune. Le conseil souhaite s'y opposer.
- **Archivage** : nous allons utiliser les services du centre de gestion pour effectuer l'archivage.
- **Repas des élus et des agents** : vendredi 30 janvier 2015 à l'Herbe Tendre
- **Bulletin municipal** : organisation pour le prochain n° du mois de mars 2015

4. Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

- Néant

5. COURRIERS DIVERS

- Cartes de vœux reçues
- UDAF - Médaille d'honneur de la famille
- ERDF – information travaux élagage au Granier
- SDES – fin des tarifs réglementés de l'électricité au 31/12/2015
- Liste des membres de la commission des impôts directs
- Résultats campagne nationale qualité de l'air – groupe scolaire : satisfaisants.
- ONF – information coupe St Même – Chardon / E REY : état des lieux effectué par l'ONF avant travaux forestiers.